

- 135 Aménagement et urbanisme

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/31

Service Chef de file :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Service(s) associé(s) :

Direction des finances et de la commande publique

Résumé :

Le Conseil Départemental, avec ses quatre Secteurs Départementaux d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) au sein de ses quatre Unités Territoriales d'Aménagement du Territoire (UTAT), intervient auprès des communes et intercommunalités bas-rhinoises qui le souhaitent dans le cadre de leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.

Il finance également dans le cadre de la taxe d'aménagement le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement).

Les crédits inscrits au budget primitif 2015 s'élèvent à 1 108 500 €, dont le détail est présenté dans le présent rapport.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PR	Direction des finances et de la commande publique	1 045 000,00
PR	Mission Appui au Pilotage et Inspection	53 500,00
PAT	Direction de l'Habitat et de l'Aménagement durable	10 000,00
	TOTAL	1 108 500,00

Le Conseil Départemental, avec ses quatre Secteurs départementaux d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat (SDAUH) au sein de ses quatre Unités territoriales d'aménagement du territoire (UTAT), intervient auprès des communes et intercommunalités bas-rhinoises qui le souhaitent dans le cadre de leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.

Les missions des SDAUHs en matière d'accompagnement des collectivités, qui s'inscrivent dans la logique d'intervention départementale au titre de la solidarité territoriale, consistent en l'instruction des demandes relevant du droit des sols, l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme (élaboration de Plan local d'urbanisme, etc.) et d'aménagement (espaces publics, lotissements, etc.), la réalisation de prestations en urbanisme (modification de Plan d'occupation des sols, d'élaboration, modification et révision de plans locaux d'urbanisme, etc.) assurées en régie, la réalisation d'études dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, mais également en conseil à toutes les collectivités hors Eurométropole de Strasbourg.

A ce titre un montant de 1 070 000 € est inscrit en recettes pour :

- la facturation des prestations effectuées par les SDAUHs dans le cadre de leur mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, conformément au dispositif adopté par l'assemblée départementale, à hauteur de 360 000 € ;
- la contribution des communes à l'instruction des autorisations en matière de droit du sol réalisée par les SDAUHs pour lesdites communes, conformément aux délibérations de l'assemblée plénière adoptées en juin 2009 et octobre 2012 sur le déploiement de la prestation ADS, à hauteur de 710 000 €.

Par ailleurs, sont inscrits en dépenses :

- Pour la Mission appui au pilotage et inspection (MAPI)

- 21 000 € pour des subventions à la Région pour le financement de projets dans le cadre de la Coopération pour l'information géographique en Alsace (CIGAL) menés avec la Région, le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'agglomération Mulhouse Sud-Alsace (CAMSA) et la Communauté d'agglomération de Colmar (CAC) ;
- 10 000 € pour une subvention au département du Haut-Rhin dans le cadre du projet de Système d'information géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) ;
- 22 500 € pour une subvention à la Région pour le co-financement de la Géoplateforme pour la Coopération pour l'information géographique en Alsace (CIGAL).

- Pour la Direction de l'habitat et de l'aménagement durable (DHAD)

- 10 000 € pour les honoraires et rémunérations d'intermédiaires et autres prestations de services corollaires aux missions d'accompagnement des collectivités par les SDAUHs (duplication de plans pour ADS, correction d'erreurs matérielles, etc.).

Enfin la Direction des finances et de la commande publique a inscrit 1 045 000 € en montant de la dotation annuelle dévolue au CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) et versée sous forme de mensualités.

Ce montant correspond à une part du produit de la Taxe d'aménagement conformément aux textes en vigueur et à la délibération prise par le Conseil Général du 12 décembre 2011.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
1351	Aménagement et urbanisme	1 108 500,00
	TOTAL	1 108 500,00

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2015.

Il décide d'attribuer au CAUE une enveloppe annuelle de 1 045 000 € versée sous forme de mensualités.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY